



Conseil économique et social

RÉSERVÉ AUX PARTICIPANTS
10 janvier 2014

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 22-24 avril 2014

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier (section I) et les annotations qui s'y rapportent (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Réunion:
 - a) Allocution d'ouverture;
 - b) Élection du bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Application de la résolution 68/3 de la Commission.
3. Exposé sur les traités des Nations Unies et le rôle et les obligations des parties.
4. Examen du projet d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier:
 - a) Préambule;
 - b) Clauses de fond;
 - c) Clauses finales.
5. Questions diverses.
6. Adoption du projet révisé d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.
7. Adoption du rapport de la Réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la Réunion
 - a) Allocution d'ouverture

Un haut responsable du secrétariat ouvrira la Réunion et prononcera une allocution d'ouverture.

b) Élection du bureau

La Réunion élira un président, des vice-présidents et un rapporteur.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/PTA/IGM.1/L.1)

Annotation

La Réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire annoté, avec les modifications jugées nécessaires.

2. Application de la résolution 68/3 de la Commission

Documentation

Annotation

Application de la résolution 68/3 de la Commission (E/ESCAP/PTA/IGM.1/1)

Le document soumis par le secrétariat décrit brièvement le contexte de la résolution 68/3 de la Commission sur l'instauration du commerce sans papier et de la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable. Il donne également un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution, y compris l'élaboration d'un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

3. Exposé sur les traités des Nations Unies et le rôle et les obligations des parties

Un représentant du Bureau des affaires juridiques de l'ONU fera un exposé sur les traités internationaux et sur la Convention de Vienne sur le droit des traités, y compris le rôle et les obligations des États au regard du droit international des traités.

4. Examen du projet d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier:

a) Préambule;

b) Clauses de fond;

c) Clauses finales.

Documentation

Projet d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/PTA/IGM.1/WP.1).

Annotation

La Réunion examinera le projet d'arrangement régional, qui comporte, le cas échéant, les observations et suggestions formulées par les États membres au cours de trois réunions sous-régionales et d'une réunion régionale tenues en 2013.

5. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion voudra peut-être examiner d'autres questions.

6. Adoption du projet révisé d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Documentation

Projet révisé d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/PTA/IGM.1/L.2)

Annotation

La Réunion examinera pour adoption le projet révisé d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

7. Adoption du rapport de la réunion

Documentation

Projet de rapport (E/ESCAP/PTA/IGM.1/L.3).

Annotation

La Réunion examinera son projet de rapport pour adoption.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_5600

